



Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire  
du mardi 30 août 2022

Réf. 1242

Ariane Robitaille et Chantal Lamarre agissent respectivement à titre de présidente et secrétaire d'assemblée.

**Proposition d'ordre du jour :**

1. Ouverture de l'assemblée générale
2. Nomination d'un président ou d'une présidente d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 18 mai 2022 (document joint)
5. Admission des nouveaux et nouvelles membres
6. Élection au Bureau syndical et au CAP
7. Élection d'un comité de scrutin<sup>1</sup>
8. Environnement
  - 8.1. Présentation du contexte (**invités-es**)
  - 8.2. Présentation des propositions (**propositions de Mélisande Fortin-Boisvert**)
  - 8.3. Débat
  - 8.4. Vote de grève pour le climat
9. Levée de l'assemblée

---

**1. Ouverture de l'assemblée générale**

Isabelle Rivet souhaite la bienvenue à toutes et tous. L'assemblée générale extraordinaire a été convoquée afin de traiter les propositions soumises par nos membres dans le cadre du mouvement de grève pour le climat.

**2. Nomination d'un président ou d'une présidente d'assemblée**

Le comité exécutif propose Ariane Robitaille à titre de présidente d'assemblée. Elle est élue.

Ariane Robitaille souligne la présence de Daphné Soucy-Gaudreault, stagiaire en philosophie ainsi que des personnes-ressources suivantes :

- Ariane Bilodeau, du Service d'appui à la mobilisation et à la vie régionale (SAMVR) de la CSN, en remplacement de Guillaume Vézina
- Étienne Bergeron, conseiller syndical et avocat à la FNEEQ
- Bertrand Guibord, secrétaire général du Conseil central du Montréal Métropolitain (CCMM-CSN)
- Léandre Lapointe, vice-président du Regroupement privé et responsable du comité environnement de la FNEEQ

Il est proposé par Annie Thériault, appuyé par Johanne Verge,  
**d'admettre ces invités-es à titre d'observateurs-trices.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 3. Adoption de l'ordre du jour

Ariane Robitaille fait la lecture de l'ordre du jour et précise que l'ordre du jour ne peut être modifié, puisqu'il s'agit d'une assemblée extraordinaire.

Il est proposé par le comité exécutif,  
d'adopter l'ordre du jour.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

### 4. Adoption du procès-verbal du 18 mai 2022

Ariane indique une correction au procès-verbal, page 7, au point j. Comité de perfectionnement. Il s'agit de Maude Laparé au lieu de Dominic Girard.

Il est proposé par Johanne Verge, appuyé par Marie-Catherine Laperrière,  
d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale 18 mai 2022 tel que corrigé

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

### 5. Admission des nouveaux et nouvelles membres

Il est proposé par Pascale Gravel, appuyé par Julien Villeneuve,  
d'admettre les nouvelles et nouveaux membres suivants :

- Joëlle Brault, techniques de diététique
- Daniel Brodeur-Côté, psychologie
- Maxime Champagne, technique de génie électrique
- Laurent Dupont, département de soins infirmiers
- Marie Perrault, sciences sociales
- Caroline Simard, sciences sociales

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

### 6. Élection au Bureau syndical et au CAP

Il est proposé par Johanne Verge, appuyé par Sarah Deschênes,  
d'entériner l'élection des délégués-es au Bureau syndical de :

- Guillaume Lachance, département d'informatique
- Julie Lamoureux-Boulet, département de soins infirmiers

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

### 7. Élection d'un comité de scrutin

Il est proposé par Marc-André Houle, appuyé par Natalie Lacombe,  
d'élire les membres suivants au comité de scrutin pour le vote de grève qui se tiendra lors de l'AGE du 30 août et les élections qui se tiendront lors de l'AG du 13 septembre :

- Johanne Verge, à titre de présidente d'élection
- Secrétaire : Nancy Costigan
- Sarah Deschênes, Nicole Lefebvre et Simon Thibault-Denis, à titre de scrutateurs-trices
- Philippa Dott, Christiane Ethier et Johanne Massé, à titre de greffières

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

## 8. Environnement

Ariane rappelle les règles de fonctionnement d'assemblée ; elle invite les membres à prendre la parole au micro, à se nommer ainsi que son département, à s'adresser à la présidence et d'éviter de personnaliser leurs interventions. Elle demande aux membres de ne pas applaudir ni huer. Les tours de parole seront de maximum trois minutes et la priorité sera donnée aux personnes qui s'expriment pour la première fois sur un même sujet. Elle explique le déroulement des délibérations et des votes.

### 8.1. Présentation du contexte

Isabelle Rivet rappelle les résolutions prises lors de notre assemblée générale annuelle sur la nécessité d'impliquer le SPPCM dans la lutte au changement climatique ainsi qu'au conseil fédéral de la FNEEQ de mai dernier qui invite ses syndicats à tenir des assemblées générales afin de participer au mouvement de mobilisation, dans l'esprit de la diversité des tactiques, notamment par l'exercice de la grève sociale. Le comité exécutif du SPPCM a reçu deux propositions en ce sens que nous soumettons à l'assemblée. Par ailleurs, comme lorsqu'on se prononce sur une entente de principe, le comité exécutif se gardera de donner son opinion et appliquera son devoir de réserve pour ne pas influencer le vote. Les personnes-ressources de la FNEEQ et du CCMM-CSN sont présentes afin d'expliquer le contexte légal et politique ainsi que pour répondre aux questions. Le comité exécutif appliquera les décisions de l'assemblée.

### 8.2. Présentation des propositions (propositions de Mélisande Fortin-Boisvert)

Ariane fait la lecture de la proposition et donne la parole à Mélisande Fortin-Boisvert pour la présenter.

#### Questions et interventions.

##### Proposition 1

- CONSIDÉRANT que la question environnementale est une question syndicale, en ce sens que les enjeux environnementaux actuels mettent la vie sur Terre en péril et qu'il n'y a pas de travail possible sur une planète morte;
- CONSIDÉRANT que les conséquences graves du dérèglement climatique au Québec et au Canada augmentent rapidement (inondations, feux de forêt, sécheresses, décès liés aux canicules, maladies, fragilisation des infrastructures, perte de la biodiversité, etc.);
- CONSIDÉRANT qu'une augmentation de deux degrés de la température planétaire comporte le risque grave que le dérèglement climatique s'emballe de façon exponentielle;
- CONSIDÉRANT la résolution adoptée par la FNEEQ-CSN au printemps 2022\*

Il est proposé par Mélisande Fortin-Boisvert, appuyé par Julien Villeneuve,

- **Que le SPPCM soutienne les deux revendications portées par le collectif Travailleuses et travailleurs pour la justice climatique (TJC), soit:**
  1. **Bannir les énergies fossiles d'ici 2030, autant en termes de production, de transformation, d'exportation que d'importation.**
  2. **Taxer massivement la richesse et réinvestir massivement dans les services publics et les programmes sociaux, afin d'assurer des conditions de vie décentes pour toutes et tous.**

#### Questions et interventions.

### Amendement

Il est proposé par Nicole Lefebvre, appuyé par Amélie Hébert,  
d'ajouter :

- **Que les gouvernements mettent en place des procédures pour rendre imputables les entreprises imputables des déchets et des impacts sur environnement qu'elles produisent.**

*AMENDEMENT ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
PROPOSITION PRINCIPALE AMENDÉE ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

Ariane fait la lecture de la deuxième proposition et donne la parole à Mélisande Fortin-Boisvert pour la présenter. Mélisande précise qu'il est possible de prendre connaissance du nombre de syndicats qui ont adopté des mandats de grève sur le site du collectif TJC, mais que l'information n'est pas toujours à jour, car il n'y a pas des représentants-es du collectif dans tous les syndicats. À ce jour, neuf syndicats représentant 7900 membres ont annoncé qu'ils tiendront une assemblée de vote de grève, plus trois autres syndicats non inscrits sur le site. Huit syndicats ont obtenu un mandat de grève.

### **Proposition 2**

- CONSIDÉRANT l'incapacité des gouvernements à proposer un plan crédible qui permettrait l'atteinte de la carboneutralité dans des délais compatibles avec la protection de la vie sur Terre;
- CONSIDÉRANT que la crise de la COVID-19 a mis en lumière que la lenteur d'un gouvernement à agir en prévention et à écouter la science a des conséquences sur la vie;
- CONSIDÉRANT qu'en date du 22 août, déjà 5 syndicats totalisant plus de 6000 membres ont voté une grève du climat lors du 23 septembre et que 5 autres syndicats (excluant le nôtre) ont programmé un vote à ce sujet;
- CONSIDÉRANT la possibilité d'utiliser la défense de nécessité et de s'appuyer sur l'arrêt Saskatchewan (Saskatchewan Federation of Labour c. Saskatchewan, 2015 CSC 4\*\*) pour faire reconnaître en Cour le droit à la grève climatique.
- CONSIDÉRANT les appels initiés par la jeunesse étudiante, des syndicats de la FNEEQ et le collectif Travailleuses et travailleurs pour la justice climatique (TJC) à tenir une journée de grève climatique à l'automne 2022;
- CONSIDÉRANT la tenue des élections générales québécoises le 3 octobre prochain;
- CONSIDÉRANT l'urgence d'agir et le rôle des enseignantes et des enseignants dans l'éducation de citoyennes et de citoyens responsables;
- CONSIDÉRANT le principe de diversité des tactiques;
- CONSIDÉRANT la résolution adoptée par la FNEEQ-CSN au printemps 2022\*

Il est proposé par Mélisande Fortin-Boisvert, appuyé par Julien Villeneuve,

- **Que le SPPCM déclenche une grève pour le climat d'une journée à l'automne 2022, le 23 septembre, en s'alignant avec les mouvements étudiants internationaux, advenant le cas où 20 syndicats québécois représentant 10 000 travailleurs et travailleuses se dotent également d'un mandat de grève en ce sens.**

Ariane Robitaille donne la parole aux personnes-ressources, à la suite de quoi elle ouvre une période de questions. Une minute par question est accordée.

Ariane Bilodeau et Étienne Bergeron présentent le contexte juridique et politique de la grève sociale ainsi que les positions et appuis de la FNEEQ et de la CSN, suivis de Léandre Lapointe et Bertrand Guibord.

La FNEEQ-CSN appuie les syndicats dans le renouvellement de leur convention collective et leurs luttes locales, par un soutien à la mise en œuvre des plans d'action locaux et d'un Fonds de défense professionnelle. La grève sociale ne fait pas partie du droit à la grève au sens du Code du travail et elle ne donne pas accès au Fonds de défense de la CSN. En ce sens, une grève sociale pourrait être déclarée illégale et des mesures disciplinaires pourraient être imposées allant jusqu'à des congédiements (mais peu probables), des amendes allant de 10 000 \$ à 50 000 \$ envers les officiers-ères syndicaux, ainsi que des poursuites civiles ou des peines d'emprisonnement dans le cas d'outrage au tribunal pour non-respect d'une éventuelle injonction. Par ailleurs, il n'y a pas de protection contre les briseurs de grève. Les conséquences les plus probables sont une coupure salariale équivalent (1/260), au prorata pour les profs à temps partiel et les chargés-es de cours selon leur contrat. Les profs en congé ne seront pas touchés, ni le processus d'accès à la permanence et le RREGOP. Il pourrait y avoir une perte d'ancienneté pour les chargés-es de cours. Étienne Bergeron est d'avis qu'il serait surprenant que l'employeur impose des mesures disciplinaires pour une lutte contre le climat. Il rappelle qu'il sera toujours possible de les contester et que les avis disciplinaires seront retirés du dossier de chaque prof visé après une année.

Par ailleurs, Étienne Bergeron précise qu'il n'est pas juridiquement fondé que l'arrêt *Saskatchewan* s'applique dans le cas d'une grève sociale. Cette décision a été prise en droit criminel et confirme le droit à la grève lors d'un danger imminent, à très court terme et lorsqu'il n'y a pas d'autres alternatives pour sauver sa vie. Ce n'est pas le cas actuellement. L'arrêt constitutionnalise le droit de grève dans un contexte de négo, pas plus largement.

Le CCMM donnera son appui politique, logistique et financier dans l'organisation des actions, mais il n'a pas le mandat de promouvoir la grève sociale. Il laisse les syndicats choisir leur type de mobilisation, de même que la FNEEQ. Peu importe les actions votées, l'objectif est de se mobiliser autour des enjeux de la crise climatique et de faire pression sur nos gouvernements. La FNEEQ va nous accompagner, peu importe le choix.

### Questions d'éclaircissement.

#### 8.3. Débat

Ariane Robitaille rappelle le fonctionnement.

#### Questions et interventions.

##### Amendement

Il est proposé par Francis Therrien, appuyé par Rosalie Benz-Moffatt,  
**de baisser le seuil à 12 syndicats.**

**AMENDEMENT REJETÉ**

Nathalie Pilon précise que peu importe le résultat du vote, le SPPCM organisera plusieurs activités de mobilisation. Elle indique que l'assemblée de vote de grève de la SOGÉÉCOM est prévue le 20 septembre.

Le vote est demandé. L'assemblée est prête à voter.

#### 8.4. Vote de grève pour le climat

Le vote à scrutin secret se tient. La présidente et la secrétaire procèdent au dépouillement des bureaux de scrutin. Johanne Verge, présidente d'élection, diffuse par courriel à tous-toutes les membres le résultat du vote suivant :

Pour : 81

Contre : 30

Il est proposé par Mélisande Fortin-Boisvert, appuyé par Julien Villeneuve,

- Que le SPPCM déclenche une grève pour le climat d'une journée à l'automne 2022, le 23 septembre, en s'alignant avec les mouvements étudiants internationaux, advenant le cas où 20 syndicats québécois représentant 10 000 travailleurs et travailleuses se dotent également d'un mandat de grève en ce sens.

*PROPOSITION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.*

#### 9. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 13 h 47.

Chantal Lamarre  
Secrétaire d'assemblée

Ariane Robitaille  
Présidente d'assemblée

---

<sup>i</sup> Constitution d'un comité de scrutin pour l'élection des représentants-es au conseil d'administration du Collège qui aura lieu à l'assemblée du 13 septembre et pour la tenue du vote de grève de l'assemblée du 30 août.